

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°73-281 du 3 septembre 1973

chargeant le Ministre de l'Information
et du Tourisme de l'intérim du Ministre
de la Santé Publique et des Affaires
Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- V la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement, les décrets n° 73-121 et n° 73-260 des 30 Mars et
18 Août 1973 qui l'ont modifié ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Jan-
vier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 3 septembre 1973, le Chef de Bataillon
Pierre KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de
l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
pendant l'absence du Capitaine Moriba DJIBRIL.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 septembre 1973
pour le Président de la République absent,
le Garde des Sceaux, ~~Ministre de la Justice~~
et de la Législation, chargé de l'intérim,

Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde. Ch. 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.